






Direction
 Départementale
 de l'Équipement
 Seine-et-Marne
 Service
 Études et
 Prospective
 Pôle
 Environnement

PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE
 (Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 02 DAI 1 URH 182 en date du 31 décembre 2002)
 Le Préfet
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général de la Préfecture
 Signé : Jean-François SAVY

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
 Risque inondation

VALLÉE DE LA SEINE
 Plan de zonage réglementaire
 Communes de Samoreau et Avon

- | | |
|--|---|
|  Zone rouge |  Zone bleu foncé |
|  Zone marron |  Zone bleu clair |
|  Zone jaune foncé |  Zone verte |
|  Zone jaune clair |  Zone grise |